

**Compte rendu du premier conseil d'école – le mardi 7 novembre 2023**  
**Ecole de Jambville**

**Etaient présents :**

**Equipe pédagogique :**

Monsieur Gins-Petit, directrice  
Madame Bégoc, enseignante  
Monsieur Pezzarini, enseignant

des affaires scolaires  
Madame Jacob, conseillère  
Madame Daniel, ATSEM  
Madame Florence, ATSEM

**Parents d'élèves élus :**

Madame Chapel, titulaire  
Madame Dugray, titulaire  
Madame Vial, titulaire  
Mme Fernandes, suppléante

**Absents excusés :**

Madame l'Inspectrice de l'Education nationale  
Monsieur Ripart, maire de la commune de Jambville  
Madame Flory, enseignante  
Madame Marafon, enseignante  
Monsieur Boulfroy, titulaire  
Monsieur Lopez, suppléant  
Monsieur Bonin, DDEN

**Représentants de la commune :**

Monsieur Ouerdane, premier adjoint  
Madame Noblesse, adjointe au maire en charge

La séance débute à 18h00

### 1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école

---

Mme Gins-Petit, présidente du conseil d'école, propose un tour de table afin que chaque personne présente se présente, puis Mme Gins-Petit présente les membres absents excusés.

Mme Gins-Petit explique la fonction de DDEN :

Le DDEN est un délégué désigné et nommé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour une durée de 4 ans. Le DDEN est un bénévole mais son action est officielle. Il a la charge de plusieurs écoles. Son rôle est de veiller au sein de l'école à la sécurité et aux bonnes conditions de vie des enfants ainsi qu'au respect des valeurs de la laïcité. Il n'a pas de rôle pédagogique. Il peut servir de médiateur entre l'école et les parents ou entre les parents et la mairie.

### 2. Compte rendu des élections

---

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont terminées le vendredi 13 octobre. Elles ont eu lieu par correspondance et en présentiel. Aucun vote n'a eu lieu en présentiel. Le taux de participation s'élève à 50,79 %. La directrice remercie les parents qui ont tenu le bureau de vote et qui ont participé au dépouillement.

Nombre d'inscrits	126
Nombre de votants	64
Nombre de bulletins blancs ou nuls	8
Nombre de suffrages exprimés	56
Taux de participation	50,79%

La liste des représentants élus est la suivante :

Titulaires : Mme Dugray, Mme Chapel, M. Boulfroy, Mme Vial

Suppléants : M. Lopez, Mme Fernandes

Les représentants de parents d'élèves ont une adresse mail et une boîte aux lettres pour faciliter la communication.

Le conseil d'école est d'accord à l'unanimité pour que les prochaines élections ne se déroulent que par correspondance.

### 3. Attributions du conseil d'école

---

Le conseil d'école est constitué par :

- le directeur qui est son président
- deux élus
- les enseignants
- un des membres du Rased

- les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes. Comme l'école possède quatre classes, quatre représentants ont le pouvoir d'intervenir et de voter en conseil d'école. Les représentants de parents d'élèves ont pour rôle de représenter l'ensemble des parents.
- Le DDEN : délégué départemental de l'Education nationale

Le conseil d'école:

- permet le dialogue et l'information entre l'école, les représentants de parents et les élus ;
- est constitué pour une année et valable jusqu'au renouvellement de ses membres. Madame Gins-Petit informe les représentants de parents d'élèves qu'ils devront assurer leurs fonctions jusqu'à l'élection suivante. Ce sont eux qui devront préparer le calendrier des élections 2024/2025 ;
- se réunit 1 fois par trimestre mais il peut y avoir des conseils exceptionnels, à la demande du maire ou du directeur ou de la moitié de ses membres. ;
- adopte le projet d'école et le règlement intérieur ;
- émet un avis sur toutes les questions liées au fonctionnement et à la vie de l'école ;
- veille au respect des valeurs des principes de la République ;
- reçoit une information sur l'organisation des aides spécialisées.

#### 4. Point sur les effectifs

Cette année, l'école a un effectif total de 93 élèves répartis comme suit :

- une classe de 24 PS/MS (enseignante Mme Begoc): 9 PS, 15 MS ;
- une classe de 23 GS/CP (enseignante Mme Flory) 13 GS, 10 CP ;
- une classe de 24 CE1/CE2 (enseignante Mme Gins-Petit et Mme Marafon): 11 CE1, 13 CE2.
- Une classe de 22 CM1/CM2 (enseignant M Pezzarini) : 11 CM1, 11 CM2

Le tableau ci-dessous précise la répartition des élèves par cycle.

Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3	
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
9	15	13	10	11	13	11	11
37			34			22	

#### 5. Modifications éventuelles et vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur avait été envoyé par mail en amont. Des modifications ont été apportées et proposées à l'ensemble du conseil. Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité. Le nouveau règlement sera donc collé dans les cahiers de liaison.

#### 6. Charte de la laïcité et charte d'utilisation des systèmes d'information en milieu scolaire

La charte de la laïcité est affichée dans l'école et a été collée dans chaque cahier de correspondance où elle a été signée par les parents d'élèves. La laïcité est travaillée en classe, avec des entrées adaptées au niveau de classe.

Mme Gins-Petit présente la charte d'utilisation des systèmes d'information en milieu scolaire. Elle sera travaillée avec les élèves qui auront accès à l'internet dans le cadre des apprentissages. Cette dernière va être très prochainement collée dans les cahiers de liaison des élèves de CM qui ont eu une tablette afin d'être signée par les parents et les élèves.

#### 7. Exercices de sécurité incendie et PPMS

L'école organise un filtrage systématique à l'entrée de l'école. Seuls les parents des élèves de petite section et de moyenne section sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement aux heures d'accueil des élèves.

Un exercice de sécurité incendie a été organisé le 26 septembre 2023. Cet exercice s'est bien déroulé. Les élèves sont sortis dans le calme et dans un temps imparti satisfaisant.

Le PPMS a été actualisé et nous attendons la date du premier exercice PPMS.

#### 8. Présentation du projet de territoire

Le projet de territoire a été retravaillé l'année dernière à l'échelle du territoire. En effet, ce projet de territoire a été construit à l'échelle d'un territoire connaissant des similarités : écoles rurales du Vexin avec des classes en multiniveaux. Les écoles ayant travaillées sur ce projet de territoire sont : Sailly, Montalet, Lainville, Brueil et Jambville.

Il s'articule autour de trois axes :

Axe 1 : Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages

Axe 2 : Des collectifs apprenants et engagés

Axe 3 : Apprendre, s'épanouir, se transformer dans les lieux d'inspiration et de réalisation

Au sein de ces axes, des marqueurs, c'est-à-dire des actions, ont été déterminées pour répondre à des objectifs ciblés en fonction de critères quantifiables, notamment les résultats des évaluations nationales de CP/CE1 et des évaluations de GS. Ces résultats seront détaillés au cours du deuxième conseil d'école.

Au sein de l'axe 1, nous avons déterminé quatre marqueurs : projet de lecteur, Et si on écrivait ?, Apprendre à résoudre, à chercher.

Au sein de l'axe 2, nous avons déterminé un marqueur : des concertations au service des élèves.

Au sein de l'axe 3, nous avons déterminé deux marqueurs : devenir citoyen, développer des partenariats, agir ensemble pour partager et vivre ensemble.

Nous avons ainsi construit des projets communs aux différentes écoles du territoire qui ont, entre autres, pour objectif de faire se rencontrer des élèves d'écoles allant au sein du même collège.

## 9. Présentation des projets et des sorties prévisionnelles

---

Elections des délégués : le vendredi 13 octobre, les élèves ont élu leurs délégués de classe. Nous remercions vivement les parents qui ont tenu le bureau de vote et qui se sont occupés de l'élection des délégués. Un travail sera mené avec les délégués, notamment sur l'organisation des jeux de cour.

Grande Lessive : les élèves ont participé à la Grande Lessive, projet d'arts plastiques, le jeudi 20 octobre sur le thème « avec ou sans eau ». En raison du contexte, nous avons dû rester au sein de l'école. L'exposition a été faite sous le préau. Les élèves ont pu admirer les productions de leurs camarades avant de partager un petit goûter.

11 novembre : les élèves ont préparé la commémoration du 11 novembre en classe et sont invités à participer à cette commémoration le samedi 11 novembre.

Repas des anciens le jeudi 30 novembre : les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 vont chanter des chants aux anciens du village à la fin de leur repas. Ils se verront offrir un petit goûter.

Spectacle de Noël : les élèves prépareront un petit spectacle de Noël qui se déroulera le vendredi 15 décembre.

Spectacle de fin d'année : ce dernier aura lieu le samedi 22 juin (date à confirmer) et sera sur le thème des contes.

Projet conte : les cinq écoles du territoire vont travailler sur les mêmes contes afin de théâtraliser et mettre en musique un conte. Au sein de l'école, les PS/MS/GS/CP travailleront sur Boucle d'or et les trois ours et les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 travailleront sur un poirier m'a dit. Les enseignants vont recevoir l'appui de la conseillère pédagogique en éducation musicale pour accompagner ce projet. Cette dernière est vivement remerciée par l'équipe enseignante.

Nous prévoyons également d'organiser une rencontre sportive en lien avec les JO de Paris. Ce projet n'étant pas encore construit, nous en parlerons davantage au deuxième conseil d'école.

Les élèves de CM1/CM2 vont travailler avec un médiateur du patrimoine archéologique autour de la bataille du Vexin qui s'est déroulée pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela sera une entrée pour travailler cette période historique qui est au programme de cycle 3. La première intervention aura lieu le mardi 14 novembre.

Le projet VTT sera également reconduit en cinquième période pour les élèves de CM1/CM2. Ces derniers bénéficieront d'une sensibilisation à la sécurité routière.

Les élèves de CE1/CE2 passeront le permis piéton.

Les enseignants prévoient également une sortie pour Noël et une sortie de fin d'année. Cette dernière n'est pas encore définie.

D'autres actions, en partenariat avec l'APEIJ, auront lieu dans l'année.

Bibliothèque : les élèves de GS/CP se sont déjà rendus une fois à la bibliothèque de Seraincourt et la classe s'y rendra 1 fois par période.

Les autres classes vont prendre contact pour remettre en place le partenariat avec la bibliothèque de Jambville.

Liaison CM/6<sup>ème</sup> : les élèves de CM2 se rendront au collège de Gaillon pour découvrir le collège.

## 10. Enseignement des langues vivantes

---

L'anglais est enseigné à partir de la GS. Chaque enseignant enseigne l'anglais dans sa classe.

## 11. Piscine

---

Cette année scolaire, la piscine de Meulan est toujours fermée. Les élèves de CP/CE2/CM1/CM2 se rendront à la piscine de Porcheville du 12/03 au 29/04 2024, tous les mardis et vendredis matin (de 9h40 à 10h20). Les élèves de CE1 ne pourront pas s'y rendre. En effet, le bus ne contient pas assez de place par rapport au nombre d'élèves. Or, les élèves de CP/CE2/CM2 doivent obligatoirement se rendre à la piscine. Les élèves de CM1 ont été priorités par rapport aux élèves de CE1 parce qu'ils n'ont bénéficié de beaucoup d'heures d'enseignement de natation (piscine fermée l'année dernière et COVID les années précédentes). Les élèves de CE1 pourront bénéficier de l'enseignement de la natation au cours des années prochaines pour acquérir le niveau demandé afin d'obtenir l'attestation scolaire du savoir nager en cycle 3.

## 12. Présentation des différents dispositifs d'aide

---

### **La différenciation au sein de la classe**

Au sein des écoles il existe différents dispositifs d'aide pour prévenir la difficulté ou aider les élèves, lorsque cette difficulté est installée. Outre les aides apportées en classe, dans le cadre de la différenciation, plusieurs dispositifs d'aide existent.

### **Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

La participation des élèves aux APC n'est pas obligatoire et est soumise au préalable à l'accord des parents qui sont informés de la (ou les) compétence(s) travaillées et du nombre de séances. Elles ont toujours lieu de 11h30 à 12h. Elles peuvent être menées par un autre enseignant que celui des élèves concernés.

### **Le PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)**

Il s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou des troubles des apprentissages et dont le parcours scolaire nécessite des aménagements et des adaptations. Un projet pédagogique est mis en place après l'étude du dossier par le médecin scolaire. Ce dernier décide si les difficultés de l'élève relèvent ou non d'un PAP.

### **Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**

Il permet de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé pendant le temps scolaire. Il concerne les enfants atteints de pathologies chroniques (allergie, intolérance alimentaire, asthme...). Il est mis en place à la demande de la famille en concertation étroite avec le médecin scolaire.

### **Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)**

Il permet d'organiser la scolarisation des élèves en situation de handicap, en étant au plus près de leurs besoins.

### **Le PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative)**

Il est élaboré par l'enseignant, en concertation avec les parents et les élèves concernés. Il a vocation à permettre à l'élève à dépasser une difficulté repérée. Il fixe donc des objectifs précis pour une période temporaire (6 semaines).

### **Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)**

Une enseignante spécialisée peut intervenir à la demande des enseignantes en prenant un petit groupe d'élèves et en travaillant des compétences définies. La psychologue scolaire peut également intervenir uniquement sur autorisation parentale.

### **Les stages de réussite**

Ces stages concernent les élèves de CM et sont mis en place sur le temps des vacances scolaires (printemps et été). Ils sont encadrés par des enseignants volontaires. Ces stages peuvent se dérouler dans une école voisine.

### 13. Budgets : mairie, coopérative scolaire et association de parents d'élèves

---

Pour l'année 2023, le budget attribué par la municipalité est de 110 € par élève. Il nous permet de financer à la fois les fournitures scolaires y compris l'achat de nouveaux manuels, les sorties scolaires ou la venue d'animations à l'école, le transport pour les sorties.

La coopérative scolaire a 1869,73€ sur le compte. Nous avons demandé un don de la part des familles. Ce don n'est bien-sûr pas obligatoire. Il y aura également les photographies scolaires qui permettront une entrée d'argent. L'équipe enseignante remercie, comme chaque année, les parents pour leurs dons à la coopérative.

L'APEIJ, l'association de parents d'élèves, prévoit des actions à venir

- vacances d'automne : animation Halloween
- 26 novembre : bourse
- 2 décembre : décoration de l'école pour Noël
- vendredi 15 décembre : vente de gâteaux et boissons
- janvier : achat des ingrédients pour effectuer une galette des rois
- février : vente de crêpes à la sortie de l'école
- mars : 2e bourse (date à déterminer)
- avril : chasse aux oeufs
- mai : vente de gâteaux
- juin : apéritif offert à la suite du spectacle et mise en place d'une kermesse.

L'équipe enseignante remercie tous les membres de l'APEIJ pour leur investissement.

### 14. Point sur le périscolaire

---

Un point sur le goûter est effectué, certains parents ayant fait remonter auprès de leurs représentants que le goûter n'était pas assez conséquent à la garderie. Madame Gins-Petit, après avoir consulté l'équipe de l'IFAC, précise que le goûter doit entrer dans un budget imparti et a été validé par une diététicienne.

### 15. Point sur les locaux, les travaux et les investissements de la mairie

---

Salle de motricité : pour cette année scolaire et probablement d'autres à venir, la salle de motricité est attribuée au périscolaire et n'est plus utilisable par l'équipe enseignante. En effet, un arrêté de péril empêche l'utilisation du bâtiment périscolaire. Actuellement, une réflexion est menée sur le devenir du bâtiment : il pourrait être rénové ou bien démoli. Compte tenu des coûts qui seront engagés, la municipalité préfère prendre son temps dans ce dossier et mène actuellement des études.

La municipalité réitère auprès de l'équipe enseignante la possibilité d'utiliser la salle des fêtes pour l'EPS. Madame Begoc indique que cela pourra être fait ponctuellement notamment les jours où il y aura bibliothèque. Compte tenu du temps pour se rendre à la salle des fêtes, cela ne pourra pas être fait de manière systématique. L'équipe a également réfléchi à l'utilisation du hall de l'école élémentaire pour effectuer des ateliers de motricité lors de la mauvaise saison. Le conseiller pédagogique EPS s'est proposé de venir pour aider à la mise en place de ces séances dans le hall.

Tablettes CM : le 2 octobre, les élèves de CM se sont vus remettre une tablette nominative dans le cadre du projet e-SY. Monsieur Pezzarini précise qu'un logiciel doit lui être fourni pour qu'il puisse faire remonter lorsqu'une tablette dysfonctionne. Monsieur Pezzarini peut contrôler en classe ce que font les élèves avec leur tablette et couper la tablette si les consignes ne sont pas respectées. Une représentante indique que, lorsque les élèves utilisent la tablette à la maison, il n'y a pas de filtrage sur « youtube ». Monsieur Ouerdane prend note de cela.

La séance se termine à 19h20